

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Dr BOYARD Pierre

Nombre de secouristes 16

Hôpital le plus proche ANCENIS

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 10MN

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site Circuit Greffier Gérard

Adresse 44522 POUILLEY LES COTEAUX

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1200m

Largeur minimum de la piste 6m

Largeur de la grille 10m

Longueur de la ligne droite de départ 60m

Nombre d'OCP* 25

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 43

En manche : 36

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 04/06/2024
NC DE LA GREE

Cerisier Arnaud
President

VISA DE LA LIGUE

DATE: 18 Juin 2024



LIGUE
PAYS
DE LA LOIRE

VISA DE LA FFM

DATE: 20/06/2024
NUMÉRO: 24/0666



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



N° d'épreuve FFM _____ 734
 Moto-Club _____ MC De La Grée
 Date _____ 22 Septembre 2024
 Lieu _____ Pouillé-les-Côteaux (44)

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date _____ 22 Septembre 2024

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16h00	20h00	Contrôles administratifs	Samedi 21 Septembre	
16h00	20h00	Contrôles administratifs	Samedi 21 Septembre	
07h00	08h00	Contrôles administratifs	Dimanche 22 Septembre	
07h00	08h15	Contrôles techniques	Dimanche 22 Septembre	
08h00	08h20	Essais Libres + Chronos	Ligue Open MX2	5 + 15 mn
08h25	08h45	Essais Libres + Chronos	Ligue Open MX1	5 + 15 mn
08h50	09h00	Essais Libres	Ligue Minicross	10 mn
09h05	09h25	Essais Libres + Chronos	Ligue Espoirs 85cc	5 + 15 mn
09h30	09h50	Essais Libres + Chronos	Ligue 125cc 2T Groupe A	5 + 15 mn
09h55	10h15	Essais Libres + Chronos	Ligue 125cc 2T Groupe B	5 + 15 mn
		Entracte		
10h35	10h45	Essais Chronométrés	Ligue Minicross	10 mn
10h50	11h10	Manche 1	Ligue Open MX2	15 mn + IT
11h15	11h35	Manche 1	Ligue Open MX1	15 mn + IT
11h40	12h00	Manche 1	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + IT
		Repas		
13h30	13h50	Manche 1	Consolante Ligue 125cc 2T	15 mn + IT
13h55	14h15	Manche 1	Ligue 125cc 2T	15 mn + IT
14h20	14h35	Manche 1	Ligue Minicross	10 mn + IT
14h40	15h00	Manche 2	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + IT
15h05	15h25	Manche 2	Ligue Open MX2	15 mn + IT
		Entracte		
15h45	16h05	Manche 2	Ligue Open MX1	15 mn + IT
16h10	16h30	Manche 2	Ligue 125cc 2T	15 mn + IT
16h35	16h50	Manche 2	Ligue Minicross	10 mn + IT
16h55	17h15	Manche 2	Consolante Ligue 125cc 2T	15 mn + IT
		Entracte	Remise des prix Minicross	

Date **22 Septembre 2024**

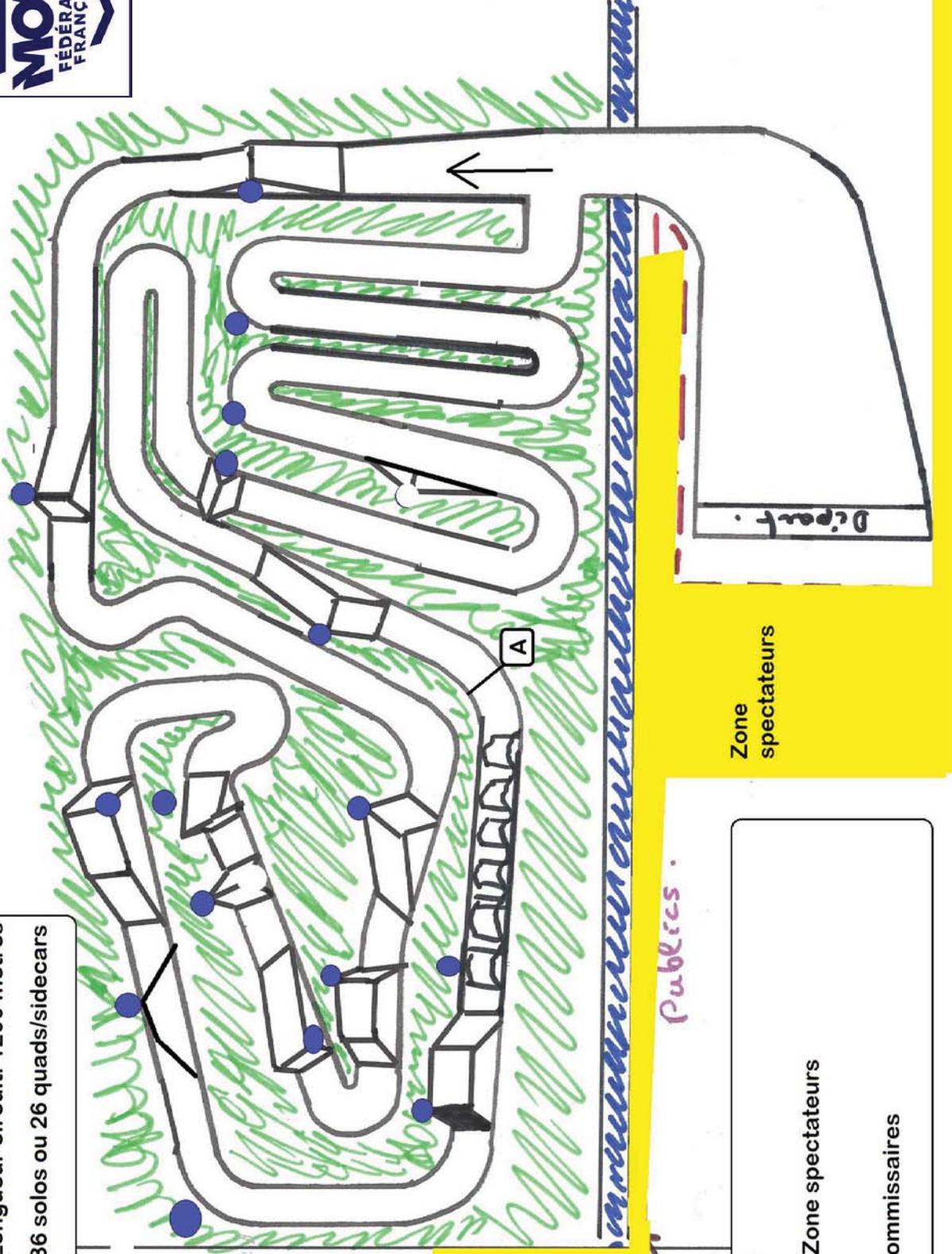
Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
17h35	17h55	Manche 3	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + IT
18h00	18h20	Manche 3	Ligue 125cc 2T	15 mn + IT
18h25	18h55	Finale	Ligue Open MX2/MX1	25 mn + IT
18h55		Remise des Prix		
20h00		Fin		



Revêtements → totalité en terre.

Longueur circuit: 1200 mètres
36 solos ou 26 quads/sidecars

Plan validé le 24/07/2023



Zone spectateurs

Légende:

Zone spectateurs

Commissaires

clôture

Publics



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB DE LA GREE
526 RUE D'ANCENIS - 44522 POUILLE-LES-COTEAUX

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11195996004-2024-03441** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS DE POUILLE LES COTEAUX** se déroulant à **POUILLE-LES-COTEAUX** du **21/09/2024** au **22/09/2024**.

Cette attestation est valable du **21/09/2024** à **14H00** au **22/09/2024** à **22H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Paris La Défense, le **6 juin 2024**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme